

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 30/06/2014

Date d'affichage : 01/07/2014

de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 07 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc-Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Jérôme SUEUR - Maria De Fatima FIANDINO - Patricia BERENGUIER - Élisabeth CAILLAT - Pascal CORDÉ - Margaret LOVERA - Anthony GIRAUD – Christelle DUVERNET – Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Patrick CLAUDEL - Johan TOUCAS - Valérie ROBIN - Michel DALLARI - Carole RUIZ - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Jean-François FARNET - Patricia PENCHENAT -

POUVOIRS : Aimé GARNIER à Rémy FELIX / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Monique LEBLANC à Marc-Etienne LANSADE / Jean-Jacques GABERT à Régine RINAUDO / Andrée GRAZIANI à Patricia BERENGUIER /

ABSENTE : Marie-Ly GARCIA

SECRETARIE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le secteur des Marines de Cogolin n'est pas couvert, de façon régulière par la Police Municipale.

Afin d'assurer aux habitants et vacanciers tranquillité et prévention, il vous est proposé de mettre en place des patrouilles de surveillance quotidienne à raison de trois fois par jour.

Ces patrouilles pédestres ou véhiculées assureront une présence policière, deux heures le matin, deux heures l'après-midi et deux heures en nocturne.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention retraçant les actions et missions de cette présence policière.

Formalités de publicités effectuées,

le : 21 JUIL. 2014
Transmis en Sous-Préfecture de
DRAGUIGNAN, 10 JUIL. 2014
Visa du : 10 JUIL. 2014

N° 2014/096

CONVENTION RELATIVE AU RENFORCEMENT DE PRESENCE POLICIERE DURANT LA SAISON ESTIVALE 2014 SUR LE SECTEUR DES MARINES DE COGOLIN

N° 2014/096

CONVENTION RELATIVE AU RENFORCEMENT DE PRESENCE POLICIERE DURANT LA SAISON ESTIVALE 2014 SUR LE SECTEUR DES MARINES DE COGOLIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renforcement de présence policière sur le Secteur des Marines de Cogolin.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
A L'UNANIMITE.

Le Maire,



M. E. Lansade
Marc-Etienne LANSADE